

PA/PNRMR/AMO VALORISATION DE LA BRIQUETERIE DU VERTIN / 2025 03 DCE-CCATP

1. Pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Maison du Parc
Chemin de Nanteuil
51480 Pourcy
SIRET : 255 100 075 00027
contact@parc-montagnedereims.fr
Tel : 03 26 59 44 44
www.parc-montagnedereims.fr
Représenté par Madame Caroline BENOIT, Présidente

Personnes habilitées à donner des renseignements :

Technique :

Madame Caroline FENEUIL, Chargée de mission Architecture
c.feneuil@parc-montagnedereims.fr

Administratif :

Monsieur Éric LALLEMENT, Directeur adjoint, responsable administratif et financier
e.lallement@parc-montagnedereims.fr

2. Objet du marché public :

Réalisation d'une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour la valorisation et l'interprétation du site patrimonial de la briqueterie du Vertin et de son environnement naturel, situé sur la commune de Saint-Imoges (51160).

| | |
|------------|--|
| 71420000-8 | Services d'architecture paysagère |
| 71241000-9 | Études de faisabilité, service de conseil, analyse |
| 45316213-1 | Installation de balisage |
| 45246500-8 | Travaux de construction de promenades |
| 45212100-7 | Construction d'équipements pour les loisirs |
| 45112700-2 | Travaux d'aménagement paysager |

Référence du Marché : **AMO VALORISATION BRIQUETERIE DU VERTIN 2025 03**

Le marché comporte :

- une offre de base ferme à prix forfaitaire, décrite dans l'article 12 et l'annexe 1,
- et une tranche optionnelle A à prix forfaitaire, décrite dans l'article 12 et l'annexe 1.
- et une tranche optionnelle B à prix forfaitaire, décrite dans l'article 12 et l'annexe 1.

La réponse aux tranches optionnelles A et B par le candidat est obligatoire.

La sous-traitance est autorisée à condition d'avoir obtenu du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement. Les conditions de recours à la sous-traitance sont celles prévues aux articles R 2193-1 et suivant du code de la commande publique.

Le candidat est autorisé à présenter une variante concernant l'échéancier de facturation.

3. Délais :

- Date limite de remise de l'offre par les candidats au présent MAPA AMO VALORISATION BRIQUETERIE DU VERTIN 2025 03 est fixée au : **Vendredi 21/02/2025 – 12h00**
- Les offres sont à déposer impérativement et uniquement sur le profil acheteur **www.proxilegales.fr**
- Délai de validité de l'offre de base : 2 mois
- Date de notification envisagée de l'offre de base : Semaine 10 / 2025
- La fin de la prestation de l'offre de base est attendue pour : **le 20/06/2025 (fin de la mission de programmation)**
- Délai de validité de l'offre de la tranche optionnelle A : jusqu'à sa notification, et au plus tard à la fin d'exécution de l'offre de base plus 6 mois.
- Délai de validité de l'offre de la tranche optionnelle B : jusqu'à sa notification, et au plus tard à la fin d'exécution de la tranche optionnelle A.

4. Autres précisions administratives :

- Visite du site : une période de visite du site de la Briqueterie du Vertin (51160 Saint Imoges) est **proposée entre le 5 et 14 février 2025** sur rendez-vous pris auprès du secrétariat du Parc : 03 26 59 44 44 ou contact@parc-montagnedereims.fr
- Négociation : La collectivité se réserve la possibilité de mise en place d'une négociation avec le nombre de candidats de son choix (3 mini) préalablement classés selon l'article 7 du présent DCE-CCATP
- Marché à procédure adapté passé selon l'article L2123-1 du code de la commande publique
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales Prestations Intellectuelles fixé par Arrêté du 30 mars 2021 s'applique au présent AMO VALORISATION DE LA BRIQUETERIE DU VERTIN 2025 03. Téléchargeable sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310613>

5. Présentation et Remise des offres

Les propositions devront être impérativement déposées sur le profil acheteur **www.proxilegales.fr** au plus tard le **Vendredi 21/02/2025 – 12h00**

L'offre présentée par le candidat devra contenir :

- **Le présent DCE-CCATP complété, paraphé et signé,**
- Une note méthodologique détaillant le mode de fonctionnement envisagé, un rétroplanning, et tout autre élément jugé utile par le candidat pour la compréhension de sa proposition,
- Un descriptif des compétences techniques approfondies du candidat en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage en matière de programmation : de projets de développement touristique, d'aménagements d'espaces naturels, montage financier, droit administratif (marchés publics)
- Les expériences/références significatives du candidat en matière de prestations similaires en lien avec l'objet du marché public,
- Un devis détaillé pour l'offre de base ferme,
- Un devis détaillé pour la tranche optionnelle A,
- Un devis détaillé pour la tranche optionnelle B.
- L'éventuelle déclaration du sous-traitant (DC4) complétée
- En cas de sous-traitance, toute précision utile concernant la prestation sous-traitée et les moyens alloués.
- Attestation assurance Responsabilité Civile Professionnelle
- Attestation relative aux situations de conflits d'intérêts complétée et signée
- Attestation de visite (le cas échéant).

6. Forme du Prix

Les prix dans le devis détaillé devront être présentés HT et TTC, et préciser le taux de TVA en vigueur.

Le prix HT de l'offre de base et des tranches optionnelles sont forfaitaires et non révisables.

Les prix proposés devront inclure l'ensemble des frais liés à la prestation (frais déplacement, hébergement).

7. Critères d'attribution de l'offre

L'offre sera attribuée au candidat présentant la proposition économiquement la plus avantageuse compte-tenu des critères d'évaluation, listés ci-dessous avec leur pondération :

| Qualité technique de l'offre | 60 % |
|---|--------------|
| Appréciation de la note méthodologique détaillant le mode de fonctionnement envisagé, le rétroplanning, et tout autre élément jugé utile par le candidat pour la compréhension de sa proposition. | 20 % |
| Appréciation du descriptif des compétences techniques approfondies du candidat en matière de programmation, projets de développement touristique, d'aménagements d'espaces naturels, montage financier, droit administratif (marchés publics) | 20 % |
| Appréciation des expériences/références significatives du candidat en matière de prestations similaires en lien avec l'objet du marché public | 20 % |
| Prix de la prestation | 40% |
| Total | 100 % |

Conformément à l'article 4, en cas de mise en place d'une négociation, ces critères seront également utilisés pour classer les candidats invités à cette négociation.

8. Exécution du marché

- Documents à fournir par le candidat retenu avant notification :
 - Attestations de régularité fiscale et sociale au 31/12/N-1

Ces documents seront à transmettre dans un délai de 5 jours ouvrés après demande du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. À défaut de présentation de ces documents à l'issue du délai, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims se réserve la possibilité de ne pas retenir l'offre du candidat, et de retenir l'offre classée immédiatement après.

- Notification de l'acte d'engagement

La signature du devis détaillé du candidat par Mme La Présidente du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims ou son délégataire tiendra lieu d'acte d'engagement. La notification de l'acte d'engagement sera réalisée par mail.

La notification de l'acte d'engagement de la tranche optionnelle sera réalisée au plus tard à la fin d'exécution de l'offre de base.

- Pièces contractuelles du marché :

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- Le présent document DCE-CCATP **complété, paraphé et signé, et ses 2 annexes,**
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales – prestations Intellectuelles,
- Déclaration sous-traitance DC4 complétée,
- La note méthodologique présentée par le candidat,
- Le devis détaillé signé (offre de base),
- RIB

- Facturation :

Les factures devront expressément faire référence au numéro de marché : AMO VALORISATION BRIQUETERIE DU VERTIN 2025 03

Les factures devront être déposées sur le portail CHORUS PRO.

La prestation fera l'objet d'un paiement par virement administratif, sur la base **de l'acte d'engagement.**

Le comptable assignataire des paiements est le Responsable du Service de Gestion Comptable de Reims – 130 Rue Gambetta – BP134 – 51055 Reims cedex.

Échéancier de facturation :

Offre de base :

- Acompte de 30% de la prestation, versé à la notification du marché,
- Facturation du solde à la fin d'exécution de la prestation de l'offre de base.

Tranches optionnelles A et B :

- Acompte de 30% de chaque tranche, versé à leur notification,
- Facturation jusqu'à 80% de la prestation, selon avancement,
- Facturation du solde à la fin d'exécution de la prestation de chaque tranche optionnelle

Le candidat pourra proposer un autre échéancier de facturation qui devra être accepté par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

9. Propriété des données

Les données et informations recueillies lors de cette prestation seront la propriété exclusive du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, maître d'ouvrage.

10. Annexes

Le Présent DCE-CCATP comporte 2 annexes :

- annexe 1 – Note de présentation
- annexe 2 – Attestation relative aux situations de conflit d'intérêts

11. Obligations du Maître d'ouvrage

Le syndicat mixte s'oblige vis-à-vis de l'équipe chargée de l'exécution du présent marché :

- À fournir l'ensemble des documents en sa possession et nécessaires à l'exécution de la présente mission,
- À faciliter dans la mesure de ses moyens et capacités, la prise de tout contact avec toute personne ou tout organisme, dont la rencontre serait nécessaire à l'exécution du marché,
- À faire réaliser à ses frais, les plans, relevés nécessaires à la réalisation du présent marché dans les meilleurs délais, compatibles avec le code de la commande publique.
- À cet effet, il est précisé que le Parc naturel régional de la Montagne de Reims ne possède à ce jour pas de relevés métrés numérisés, ni de plans de réseaux précis ;

Ces études et relevés seront missionnés après aide à leurs définitions telles que précisées à l'article 12 – offre de base.

12. Descriptif technique de la prestation demandée

➤ Contexte de la prestation :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims est propriétaire de la briqueterie du Vertin, sur la commune de Saint-Imoges, depuis le début des années 2000.

Le site s'inscrit au cœur d'un ensemble de boisements et zones humides de 70 ha, également propriété du Parc, site pilote pour la préservation de la biodiversité et la création d'une réserve, l'exploitation forestière durable et l'adaptation de la forêt au changement climatique.

Principalement constitués d'un four et d'une cheminée en briques, il s'agit des derniers vestiges « entiers » de l'industrie de la terre cuite qui s'est développée sur la Montagne de Reims jusqu'au début du XXe siècle (une trentaine de briqueteries / tuileries ont existées sur le territoire du Parc). C'est aussi l'un des derniers vestiges de cette industrie dans tout le département de la Marne.

Le Parc a engagé les démarches pour la restauration du four et de la cheminée de la briqueterie du Vertin. Il travaille notamment avec la Fondation du patrimoine pour collecter les mécénats nécessaires à la réalisation de ce projet.

Mais au-delà de la restauration, le projet veut valoriser ce site patrimonial avec une dimension touristique pour qu'il soit ouvert au plus grand nombre.

Pour ce projet de valorisation (les travaux de restauration du bâti, traités par ailleurs, ne sont pas inclus), il s'agira de définir les modalités d'une **VALORISATION de l'histoire (savoir-faire artisanaux, mémoires, patrimoine ...), du passé technique du site**, de l'influence de cette industrie sur le patrimoine bâti local et plus généralement de l'industrie de la terre cuite sur le Parc.

Il s'agira également d'y **associer la VALORISATION du patrimoine naturel** notamment des zones humides (mares, prairies, etc.) liées directement à l'activité humaine et à l'extraction des argiles du sol, permettant de maintenir des milieux ouverts, diversifiant les habitats du boisement.

L'esprit du projet est de proposer un **parcours de découverte en autonomie**, pour un public local familial, les scolaires et les touristes, **avec différentes haltes** à des endroits stratégiques (four, prairie de fauche, grande mare...) tout en dirigeant/canalisant les visiteurs pour limiter les nuisances et impacter le moins possible les milieux naturels (préservation des sols et de la biodiversité).

Plusieurs **aménagement, dispositifs et outils d'interprétation** pourront être envisagés :

**DCE COMPLET UNIQUEMENT
TELECHARGEABLE SUR LE PROFIL
ACHETEUR
WWW.PROXILEGALES.FR**

Consultation cofinancée par la Région Grand Est et le Département de la Marne

